

- N -

**Centre de santé et de services sociaux  
de La Matapédia**



**Siège social**  
135, avenue Gaétan-Archambault    Téléphone : 418-629-2211  
Amqui (Québec) G5J 2K5            Télécopieur : 418-629-4430

Le 26 février 2015

Monsieur Pascal Bérubé  
Député de Matane-Matapédia  
26, boulevard Saint-Benoît Ouest  
Bureau 101  
Amqui (Québec) G5J 2E2

Monsieur le Député,

Au nom des omnipraticiens du CSSS de La Matapédia, nous profitons de la tribune que vous nous offrez afin de vous faire part de notre réaction au dépôt du projet de loi 20 proposé par le Ministre Barrette.

Nous tenons d'abord à préciser que notre équipe médicale est très engagée dans l'offre de services proposée à la population matapédienne et extrêmement soucieuse d'offrir des soins médicaux de qualité et accessibles à tous.

Fort d'un partenariat efficace entre les médecins et les gestionnaires, il nous a été possible de consolider au fil du temps un large éventail de services médicaux dans notre région. Ainsi, nous sommes fiers de constater qu'outre les services de base d'urgence, d'hospitalisation, d'obstétrique, de soins de longue durée et de suivi en GMF, nous offrons la continuité des services d'oncologie, de petites chirurgies, de clinique des jeunes, de périnatalité, de gériatrie active, de clinique d'ITSS, etc.

Malgré la période difficile de recrutement médical des dernières années, il nous a été possible, en se serrant les coudes, de maintenir notre offre de services en première ligne. Nous sommes fiers de constater que près de 85% des Matapédiens ont un médecin de famille attiré et que les services d'urgence et d'hospitalisation sont couverts à 100%. Pas mal pour une équipe qui ne comble que 78% de son plan d'effectif médical en omnipratique ! Il va sans dire que la solidarité qui unit nos membres est exceptionnelle et que nos familles passent malheureusement souvent en deuxième.

Nous vivons présentement une période de grande réflexion en omnipratique au Québec. Cette réflexion est bousculée par la hâte et le manque d'écoute du Ministre Barrette. Bien que nous sommes fiers de nos réalisations locales, nous sommes conscients que la situation actuelle est d'optimiser notre offre de services. Nous savons que le reste de nos collègues québécois le font tout autant. Nous souhaitons grandement que nos efforts seront suffisants et reconnus par la partie ministérielle.

.../2

La FMOQ travaille à l'élaboration d'un plan d'accessibilité ayant comme objectif de remédier aux difficultés que vivent les québécois en regard de l'accessibilité à la première ligne. Ces travaux ont débuté il y a plus d'un an. Notre crainte est que le ministre fasse fi de ces pistes de solutions. Sachez que nous sommes tout à fait conscients des lacunes de notre système, mais nous croyons que les solutions avancées par le ministre s'avèrent irréalistes. Plusieurs aspects méritent d'être expliqués pour comprendre leur non-sens ou leur inapplicabilité.

Premièrement, parlons du ton utilisé par le ministre et le manque de respect envers les omnipraticiens. La façon Barrette n'est certainement pas dans le guide du « bon travail d'équipe ». Les omnipraticiens sont les piliers de la prestation des soins de santé du Québec : 80% des urgences québécoises sont desservies par les omnipraticiens contre 20% seulement par des médecins spécialistes. De ses 23 médecins exerçant dans la Vallée de La Matapédia, 20 sont des médecins de famille, ce qui reflète la place essentielle des omnipraticiens en régions. Nous demandons seulement d'être respectés et écoutés dans ce rôle de partenaire incontournable au sein de l'organisation des soins de santé au Québec.

Le ministre est passé maître dans la démagogie mathématique lorsqu'il s'efforce à dépeindre les omnipraticiens comme des travailleurs paresseux. Deux exemples accablants du décompte injuste des jours travaillés : Aux yeux du ministre, lorsque nous faisons du bureau le jour et un quart de garde à l'urgence le soir (16h à 24h), une seule journée de travail est reconnue. De la même façon, lorsque nous faisons une demi-journée de bureau et consacrons le reste de la journée au suivi de laboratoires, nous travaillons 0 jour. Le calcul d'une journée travaillée implique un montant d'acte minimum facturé. C'est donc dire que tout travail administratif (réunion, rappel de patient, appel à des spécialistes, comités locaux ou régionaux, gestion des laboratoires anormaux, formulaires à remplir, etc.) n'est pas comptabilisé dans les calculs mensongers présentés à la population.

L'essence même du projet de loi 20 repose sur l'augmentation de l'implication des omnipraticiens dans la prise en charge au bureau. Personne ne peut être contre la vertu ! Toutefois, il faut reconnaître que les médecins ne peuvent travailler à deux endroits en même temps et que pour atteindre ce but, d'autres services devront inévitablement disparaître. En effet, en imposant des quotas de patients aux médecins, ces derniers risquent de devoir réduire leurs tâches connexes : clinique d'oncologie, clinique des jeunes, etc. Des services à une population vulnérable seront contraints de disparaître et les patients devront se déplacer vers Rimouski pour recevoir leurs traitements de chimiothérapie ou choisiront de s'en passer pour les plus vulnérables d'entre eux.

Il est évident qu'avec la couverture des gardes d'une urgence 24/7 et de 2 équipes d'hospitalisation, les médecins en auront plein les bras pour atteindre les quotas imposés par la loi 20. Même si certains d'entre nous étaient intéressés à travailler moins à l'urgence et faire davantage de prise en charge, comme nous sommes déjà en manque d'effectifs à l'hôpital (urgence et hospitalisation), ceci ne peut tout simplement pas être envisagé.

Le ministre n'a prévu aucune solution de remplacement à court ou moyen terme à l'omniprésence des médecins de famille dans les hôpitaux et il se garde bien de s'en vanter auprès de la population. Dans un même ordre d'idée, comme nous passons plus de la moitié de notre temps en milieu hospitalier, comment est-ce possible d'avoir une assiduité à 80% auprès de notre clientèle? Le ministre sait très bien que cela est impossible pour tous les omnipraticiens travaillant en partie à l'hôpital et fera subir une diminution de salaire injuste de 30% à ceux de par leur polyvalence tiennent à bout de bras un système de santé malade.

La pratique en régions comporte déjà bien des contraintes. La preuve est que, malgré nos multiples efforts de recrutement, plusieurs de nos postes d'omnipraticien restent vacants. L'ajout des contraintes inscrites dans la loi 20 n'aidera malheureusement sûrement pas à la cause. L'attrait de la pratique privée ne guette pas nos régions mais sera certainement importante dans les villes et est à craindre sérieusement. La migration vers les autres provinces, pour l'instant marginale, demeure imprévisible et sujet à réflexion pour certains.

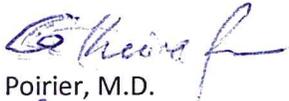
Bien que secondaire à nos yeux, la pénalité monétaire imposée par la loi 20 aux médecins ne rencontrant pas les objectifs du ministre est profondément injuste et discriminatoire. Tous les médecins de l'équipe du CSSS de La Matapédia font leur juste part. Malgré ceci, plusieurs d'entre nous risquons la pénalité pour ne pas s'être conformé à toutes les règles imposées par le ministre. Rappelons-nous que le salaire à l'acte vient déjà moduler notre rémunération selon la quantité de patients vus. Aucun travailleur ne peut accepter une coupure de 30% de son salaire pour des services rendus et les responsabilités qui en découlent si les règles du jeu sont inatteignables et cachées dans des règlements non dévoilés à ce jour. Nous croyons que ceci risque d'augmenter l'écart de la rémunération entre omnipraticiens et spécialistes et donc, diminuer l'attrait pour la médecine familiale au sein des candidats médecins.

Finalement, sachez Monsieur le Député, que la consolidation et l'optimisation de l'offre de soins de santé auprès de la population matapédienne nous tient à cœur et que nous sommes plus que disponibles pour faire partie de la solution.

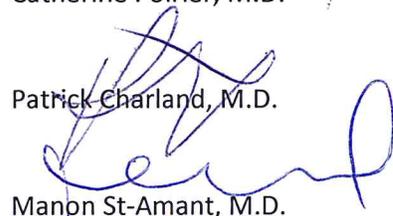
Nous demeurons à votre disposition si vous désirez des précisions additionnelles ou pour répondre à vos questions.

Veillez recevoir, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.

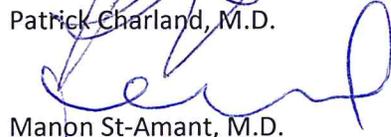
Pour l'équipe médicale du CSSS de La Matapédia,



Catherine Poirier, M.D.



Patrick Charland, M.D.



Manon St-Amant, M.D.